ſera toujours relative & proportionnée à la diverſité des denrées.

Le rapport de 360 livres peſant de froment, par exemple, avec la charge d'un cheval de ſomme, lui deviendra beaucoup plus ſenſible, qu'une meſure de *6 pieds cubes de froment*, qui n'exiſte point, & qui n'entre pas même dans la forme ou l'uſage ordinaire de parler.

Au reſte, comme nous ne tendons l'un & l'autre qu'au même but, qui eſt l'intérêt & la commodité du public, & comme nos réſultats ſont les mêmes, il importe peu de quels termes on ſe ſerve, pourvu qu'on ait l'avantage de ſe faire entendre.

Pour moi je ne ſçais pas moins bon gré à M. de la Pomeraye de m'avoir fourni l'occaſion d'éclaircir une propoſition que je n'avais peut-être pas aſſez bien énoncée, & qui pouvait paraître louche également à beaucoup d'autres, puiſqu'il ne la trouvait pas lui-même aſſez claire. C'eſt maintenant aux lecteurs, ou pour mieux dire au Gouvernement à décider ſur le choix qu'il doit faire des expreſſions qui lui paraîtront les plus ſimples & les plus convenables à l'objet auquel on les applique.

EXTRAIT *des Papiers Anglais du 28 Septembre 1765.*

Des Colonies Anglaiſes en Amérique.

Les Conſtructeurs de Vaiſſeaux ſont à préſent ſi rares dans les établiſſemens Anglais de l'Amérique, qu'on eſt obligé de payer un Charpentier ordinaire ſur le pied de 20 ℔ ſterling par mois, pour l'engager à reſter quelque tems dans le Pays.

DE LA DOMINIQUE.

On écrit de la Dominique que depuis les derniers tremblements de terre, les Habitans ſe trouvent ſouvent incommodés par les exhalaiſons de ſoufre & de vapeurs bitumineuſes qui paraiſſent avant le lever du ſoleil, mais que le vent frais de la mer diſſipe, & que l'on a trouvé dans pluſieurs parties de l'Iſle beaucoup de matieres ſulfureuſes & combuſtibles qui mêlées avec de la poix, forment un bray excellent pour préſerver les bordages des Vaiſſeaux de la piquûre d'une eſpece de vers très-nuiſibles & très-communs dans l'Amérique.

DE PETERSBOURG.

Découverte d'une Iſle, &c.

On mande de cette Ville qu'on y a reçu des lettres de certains Marchands Ruſſes qui commercent au Nord de la Tartarie. Elles font mention de la découverte d'une Iſle d'où l'on ſuppoſe que les premiers Habitans de l'Amérique tirent leur origine ; ce continent n'en étant que très-peu éloigné, on préſume qu'ils y ont été portés ſur d'énormes monceaux de glace flotante, car il arrive ſouvent encore de nos jours que les pêcheurs de cette Iſle ſont ainſi entraînés ſur des monceaux de glace.

Selon les mêmes lettres de Petersbourg, l'Impératrice a ordonné à chaque famille Allemande, ou à tous autres Etrangers établis dans la Ruſſie ſeptentrionale, d'avoir un ou pluſieurs moulins à bras pour moudre le grain, en conſéquence il en arrive journellement de Hambourg & de Hollande.

DE LONDRES.

Nous avons ſçu par un Patron de Vaiſſeau arrivé cette ſemaine de Stockholm, que l'on y chargeait un gros bâtiment Suédois de poudre, de cordages, de bois de conſtruction, d'artillerie, de fer, de mâts & de Civadieres deſtinés pour Alger avec un préſent conſidérable de marchandiſes d'Angleterre pour le Dey & la Regence.

Un Officier derniérement arrivé de l'Amérique, doit communiquer un projet de la plus grande conſéquence, relativement à la découverte du paſſage aux Indes par le Nord Oueſt, mais on aſſure que le Gouvernement ne montre aucune diſpoſition à favoriſer une entrepriſe qui a déja échoué ſi ſouvent, malgré toutes les dépenſes faites pour en faciliter le ſuccès.

DE GALWAY, *le 9 Septembre.*

Certificat délivré pour les toiles fabriquées dans cette Ville.

Nous certifions que Meſſieurs Jean &

Pierre Detchevery, venant du Portochoa avec 140 quintaux de morue seche, 400 morues vertes, 17 bariques, 5 barils d'huile de poisson, 15 bariques de tare; — le *Dauphin*, Capitaine *Th. Mat. Ocket*, venant d'Ostende & de S^t. Sebastien avec 30 balles de marchandises en toiles & bazins, & 800 cuirs secs.

DE BORDEAUX,

EXPORTATION.

Il est sorti de cette Ville du premier au dernier Septembre 1765, pour l'*Espagne*, 196, 000 *l.* de farines, 82, 800 *l.* de millet & 4400 *l.* de pois chiches; — pour *Dublin*, 100 *l.* de lentilles; — pour *Amsterdam*, 4500 *l.* de pois chiches; — pour *Marseille*, 93, 600 *l.* de froment & 700 *l.* de feves.

Il est entré dans le même endroit & à pareille espace de temps 2349 boisseaux & demi de froment, & 412 boisseaux de seigles, feves & mongettes apportés des côtes de Bretagne; — 2473 boisseaux de froment, 551 boisseaux de seigle, feves & mongettes, & 104 boisseaux 1 quart de menus grains venants du Pays même.

Il est aussi entré dans ce Port le 7 Octobre 1765, le Navire le S^t. *Antoine*, de 240 tonneaux, Capitaine *Dominique la Fourcade*, venant de la Guadaloupe, avec 171 bariques, 8 tierçons de sucre terré; 68 bariques de sucre tête; — 7 bariques 24 quarts, 4 sacs de café; — 2 boucauts, 8 quarts, 5 tierçons, 1 baril de cacao; — 1 grenier de bois de campêche; — 8 balles de coton; — la *Marie-Justine*, de 80 tonneaux, Capitaine *Brillart*, venant de Dunkerque avec 29, 000 bouteilles de gros verre & 400 dames jeannes par entrepôt; — 48 barils d'amidon; — 1 ballot de pelleterie; — 1 baril, 1 caisse de quincaille & mercerie; — 6 bariques de vitriol blanc; — 10 barils de caboche; — 2 futailles de fil à coudre; — 142 barils de morue verte; — 3 ballots de gingas, de camelot, de toile blanche & de dentelle; — 33 bottes de fer en feuilles, 1 baril de pivôts de fer; — 2 jeux de moulins à sucre; — 7 balles, 4 ballots de toile blanche.

DU HAVRE, *le 18 Octobre 1765.*

Il est entré dans ce Port le 13 Octobre les Navires le *Hic*, Capitaine *Smith*, venant de Wittehaven en Angleterre, chargé de tabac pour les fermes; — & la *Demoiselle Suzanne*: Capitaine *Jansen Meyer Dirk*, venant de Bremen sur son lest & 72 balles de laine; — le 16, le *Gustave*, Capitaine P. *Klang*, venant de Stockholm chargé de planches, de bray & de goudron pour le Havre & pour Rouen; — le 17, le *Mentor*, Capitaine *Ant. Quoniam* venant de Cherbourg chargé de 1000 quintaux de morue seche.

La charge du Navire l'*Union*, Capitaine Lambert, dont l'arrivée a été annoncée dans la derniere Gazette, consistait en 54 tierçons, 135 caisses & 797 demi-caisses, de savons; — 8 bariques, 14 caisses de soufre; 3 bariques 26 caisses, 12 barils de droguerie; — 54 balles de coton en laine; — 1 balle de coton filé; 7 balles de cumin; — trois sacs d'alun; — dix-huit caisses de suc de reglisse; — deux caisses de citrons; — cinq barils d'orpiment; — 3 balles de laine; — 1 caisse de laque platte; — 2 sacs de galles; — 2 barils de jus de limon; — 1 barique de verd de gris; — 35 sacs de sumac; — 15 caisses de vin; 1 balle de cire; — 12 caisses de pierre à faulx; — 1 sac de riz; — 1 caisse d'Anchois; — 1 balle d'éponges; — 1 caisse de papier; — 1 balle de graine d'Avignon; — 23 caisses de marbre.

DE CAEN, *le 14 Octobre 1765.*

Il est arrivé pour cette Ville le 12 Octobre, le Navire la *Sophie Cornelis*, Capitaine *Villem Osthand*, venant de Hollande, chargé de 770 *l.* d'acier; — 4915 *liv.* d'alun de roche; — 2 ancres; — 2 *l.* d'antimoine; — 1862 *l.* d'azur; — 2030 *l.* de bois d'inde; — 17 barils de bray; — 6 *l.* de café; — 1 *l.* de canelle; — 1325 *l.* de ceruse; — 2160 *l.* de couperose verte; — 20 *l.* de couperose blanche; — 265 *l.* de fleurets & de lames d'épées; — 460 *l.* de fil à dentelles; — 325 *l.* de fromages; — 700 *l.* d'huile de poisson; — 12 *l.* d'indigo; — 33 *l.* de laine à filer; — 100 *l.* de merlus; — 1260 *l.* de mi-

trailles de cuivre; — 6 barils de morues; — 2 *l.* de muſcade; — 114 *l.* de noix de galles; — des oignons & des fleurs pour la valeur de 60 ℔; — 20 rames de papier; 425 *l.* de poivre; — 109 *l.* de poix graſſe; 3200 *l.* de plomb en rouleau; — 4117 *l.* de plomb en ſaumon; — 500 *l.* de ſtockfiſch; — 256 *l.* de ſoufre; — 2 *l.* de thé; 3 *l.* de vif argent; — 3 *l.* & demie de Zingi.

Nouveaux établiſſemens de filature à Charoſt.

C'eſt bien mériter de la Patrie que de s'occuper à chercher les moyens les plus efficaces pour faire diſparaître l'indigence des lieux où il ſemblerait qu'elle aurait voulu fixer ſon ſéjour. Telles ont été les vues patriotiques de M. le Duc de Charoſt, lorſqu'il ſongea à former dans ſes terres une filature en coton, établiſſement auſſi avantageux à ſes vaſſaux qu'aux différens cantons de la Province. Il envoya pour cet effet au commencement de Septembre, douze femmes ou filles de Charoſt à Bourges, afin d'y être inſtruites à ſes frais dans la manufacture de coton établie par les ſoins de M. Trudaine Intendant des finances, dont l'amour pour le bien public eſt aſſez connu. M. Leſage Directeur de cette manufacture, ſe prêta en zélé Citoyen aux intentions de M. le Duc de Charoſt, & en peu de tems trois d'entre ces femmes ſe trouverent en état d'être à la tête de l'école de filature que ce Seigneur établit actuellement dans toutes les Paroiſſes de ſon Duché. M. le Duc de Charoſt qui ſçait que les arts veulent être encouragés, a déja fait diſtribuer trois prix * à celles qui ont préſenté à M. Leſage les deux livres de coton les mieux filées, ſçavoir; un de 18 ℔; un de 12 & un de 6 ℔; il y a lieu d'eſpérer que l'émulation & l'amour du travail ne feront qu'augmenter. Pluſieurs Seigneurs des environs ont imité l'exemple de M. le Duc de Charoſt.

§. II.

DU HAVRE.

NAVIRE *en armement.*

Le Navire Hollandais la *Eva Jacoba*, Capitaine *Pieters Fridericks*, eſt en charge en ce Port pour Hambourg, & partira le 10 du mois de Nov. Ceux qui voudront y paſſer ou charger des marchandiſes à fret, s'adreſſeront au Havre à M. Choquet.

On a appris que le Navire la *Ninette*, Capitaine *Fery*, venant de Bayonne, & deſtiné pour Rouen, s'eſt perdu à S^t. Gilles près de Noirmoutiers côte d'Aunis.

M. le Duc a fait en même tems diſtribuer des rouets à toutes les fileuſes.

AVIS.

Le S^t. *Berry*, *Anglais de nation*, donne avis que pour la commodité des *Négocians*, *Marchands* & autres perſonnes qui ſont occupées dans le courant de la journée, il ouvrira un *cours de langue Anglaiſe* après la S^t. Martin, lequel *cours* durera pendant ſix mois, & tiendra quatre fois la ſemaine depuis ſept heures du ſoir juſqu'à neuf. Le *ſieur Berry* demeure dans la maiſon de M, *Dufay* & Compagnie, Négociant, rue & place du *Chevalier du Guet*.

Les perſonnes qui voudront aſſiſter au *cours* qu'il vient d'indiquer, ſont priées de ſe faire inſcrire chez lui avant la S^t. Martin.

On pourra s'abonner pour les ſix mois

FINANCES.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement d'Octob.
Marſollier,	14^e.	P. reſté.	29
Hurel,	28^e.	J. reſté.	29
Labretaiche,	40^e.	L. reſté.	30
De Fays,	42^e.	t. l. 6 p. m.	29
Nau,	43^e.	J. reſté.	31
Meulan,	44^e.	L. reſté	30
Lenoir,	45^e.	F. reſté.	26
De Lauge,	48^e.	L. reſté.	31
Rouſſeau,	50^e.	J. p. t. l. v.	31
De S^t. Janvier,	55^e.	J. reſté.	28

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Octobre 1765.	*Du Lundi 21.*	*Mardi 22.*	*Mercredi 23.*	*Jeudi 24.*
Actions des Indes.	1330	1330	1330	
Emprunts de la Comp.			440	
Promesses à 5 p $\frac{0}{0}$	14 $\frac{1}{2}$	15. 3^{m}		15. 4^{m}
Promesses à 4 p $\frac{0}{0}$	36 $\frac{1}{2}$	36 $\frac{1}{2}$		36
Actions des Fermes.	982 $\frac{1}{2}$ 85	985	985. 87 $\frac{1}{2}$ 90.	987 $\frac{1}{2}$
Lots de la 3^{e} Loterie.	5^{e}. à 11^{e}. 17		5^{e}. à 11^{e}. 17	5^{e}. à 11^{e}. 17
			12^{e}. 22	
			13^{e}. 27	13^{e}. 27
Amortissement.				
2 ß p # du Dixiéme.			8	
Annuités.	413	413	413	413
Coupons d'annuités.	81 $\frac{1}{2}$	81 $\frac{1}{2}$	81 $\frac{1}{2}$	81 $\frac{1}{2}$
Emprunt de 50 millions	14 $\frac{1}{2}$ 15 4^{m}	14 $\frac{1}{2}$ 15 4^{m}	14 $\frac{1}{2}$ 15 4^{m}	14 $\frac{1}{2}$ 14 $\frac{3}{8}$ 2^{m}
Colonies, 1759.		23. 22		24. 24^{m}
Canada.	35 $\frac{1}{2}$ 35	35. 34 $\frac{1}{2}$	34 $\frac{1}{2}$ 35. 2^{m}	34
Époques.	6^{e}. 18	12^{e}. 23	8^{e}. 18. 10^{e}. 23	11^{e}. 23
Comp^{e}. Loterie.	300	300	300	300
Récépissé Nouette.			28	28
CONTRATS.				
Sur la Ville.				
A 4 p $\frac{0}{0}$.				
3 p $\frac{0}{0}$ sur les Cuirs.	49			
3 p $\frac{0}{0}$ sur les Postes.				
Bretagne.	12 $\frac{1}{2}$			
Languedoc.				
Bourgogne.				
Sur le Clergé.				
Tailles. Glité de Paris.				
Tailles. de Province.				
CHANGES.				
Amsterdam.	56 $\frac{1}{4}$	56 $\frac{1}{4}$ au $\frac{1}{8}$	56 $\frac{1}{8}$	56 $\frac{1}{4}$
Londres.	31 $\frac{7}{8}$	31 $\frac{7}{8}$	31 $\frac{7}{8}$	31 $\frac{7}{8}$
Hambourg.	176 $\frac{3}{4}$	176 $\frac{1}{2}$	176 $\frac{1}{2}$	176 $\frac{1}{2}$
Madrid.	15 3	15 3	15 3	15 3
Cadix.	15 2	15 2	15 2	15 2
Livourne.	96 $\frac{3}{4}$	96 $\frac{3}{4}$	96 $\frac{3}{4}$	96 $\frac{3}{4}$
Lyon, *Saints.*	$\frac{3}{4}$ perte.	$\frac{3}{4}$ perte.	$\frac{3}{4}$ perte.	$\frac{3}{4}$ perte.

AVIS.

Cette Gazette paraît deux fois par semaine, le Mardi & le Samedi: & le Journal le 15 de chaque mois: on y insere gratis tous les Avis relatifs aux différents objets qu'ils traitent. L'abonnement pour la Gazette seule est de 24 #, & pour le Journal seul, de 18 # par année qui se payent d'avance. Il faudra s'adresser dorénavant à M. DE GRACE, *Directeur & Recevenr au Bureau rue Traversiere, Bute Saint Roch. On prie d'affranchir le prix des abonnements & des ports de lettres. Les personnes qui souscriront pour la Gazette & pour le Supplément ou Journal, ne payeront que 36 # par an. On recevra ces différents écrits périodiques francs de port dans tout le Royaume.*

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1765.

GAZETTE DE COMMERCE.

ANNÉE 1765. Du Samedi 12 Janvier.

PASSAGE DU SUND.

LE 19 Décembre 1764, le Navire du Capitaine *Jacob Dreyer*, de Dantzic, allant d'Amſterdam à Dantzic, chargé de marchandiſes ; — le 21 dudit mois, le Navire du Capitaine *Niels Bonſbe*, venant de Ste. Croix, chargé de ſucre.

D'ALICANTE-EN-ESPAGNE *le* 15 *Décembre* 1764.

Les bleds durs (*a*) valent ici 12 piaſtres (*b*) le *caffis*, peſant 362 ℔, ou une charge & demie de Marſeille, *poids de marc*. Les bleds du Nord y ſont moins recherchés que ces premiers, puiſqu'ils ne ſe vendent que 9 piaſtres & demie le même *caffis*.

DE LONDRES *le* 25 *Décembre* 1764.

On ſait par le Bureau de l'Amirauté, qu'un ſenau nommé le *Georges*, commandé par Jacques Gardner, du Port de 130 tonneaux ou environ, parti de Liverpool pour Helvoetſluis, d'où il devoit enſuite aller faire la traite à la côte d'Afrique, ſa cargaiſon conſiſtant en toile, fer, eau-de-vie & futailles vuides, avoit donné le 5 du préſent à la côte dans un coup de vent près de Jewſgutt, environ à 4 milles à l'eſt du Port de Rye : le bâtiment s'eſt briſé dans cet accident, mais une partie de la cargaiſon a été ſauvée, & ſe trouve à Lidd Comté de Kent, tant dans les magaſins du Sr. Minelt & Compagnie, Négocians à Douvres, qu'au Bureau de la douane. On eſt informé que ce bâtiment & ſa cargaiſon étoit pour le compte de Georges Campbell & Compagnie, Armateurs à Liverpool, qui en avoient chargé ledit Capitaine Gardner.

On apprend auſſi par le même Bureau, qu'un autre bâtiment nommé l'*Endracht*, d'Amſterdam, du port de 260 tonneaux, chargé de caffé & de cacao, Me. Thys Dirks, parti de Surinam pour ladite Ville d'Amſterdam, a auſſi échoué à la côte le 5 du préſent, dans un gros temps, accompagné d'une brume épaiſſe, à la diſtance de 4 milles environ de la côte occidentale de Dangeneſſ en Kent, que ce bâtiment s'y eſt briſé le 11 ſuivant ; qu'alors on a trouvé le moyen de ſauver pour le profit des propriétaires, la cargaiſon & tout ce qu'il y avoit à bord ; qu'enfin ce bâtiment appartenoit à Jean-Jacob Faceh le jeune.

Un Officier qui étoit derniérement au ſervice de la Compagnie des Indes, vient d'inventer un nouvel affut pour les canons à reſſorts, bien plus commode que ceux en uſage précédemment. Il faut la moitié moins d'hommes ou de chevaux, ſoit pour les faire ſervir à bord, ſoit pour leur tranſport ſur terre.

Les lettres arrivées depuis peu de la Jamaïque, apprennent que ce que l'on avoit dit au ſujet des ordres arrivés d'Angleterre, pour permettre le commerce avec les Eſpagnols, eſt ſans fondement ; que les bâtimens gardes-côtes des deux Nations, continuent au contraire à empêcher avec le plus grand ſoin, toutes com-

(*a*) *Les bleds durs viennent du Levant. ils ſe conſervent mieux que ceux de France.*

(*b*) *La piaſtre d'Alicante vaut 78 à 79 ß monnoie de France.*

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

munication entr'elles, & que par là les interlopes François & Hollandois avoient profité d'un commerce qui leur avoit déjà rapporté plus d'un demi million de livres ſterlings.

On prétend que la Compagnie intéreſſée aux mines de fer en Amérique, eſt ſur le point de traiter avec le Gouvernement pour faire fabriquer dans les fonderies établies aux Iſles, tous les canons, boulets & munitions d'artillerie néceſſaires au ſervice des Colonies Angloiſes ſituées dans cette partie du monde. Ce projet, s'il a lieu, ſera bien avantageux à la Nation, & lui ſera d'une grande économie.

On écrit d'Yarmouth qu'on ſait par nombre de bâtimens de Roterdam & autres lieux de la Hollande, arrivés dans ce Port, que le 21 il n'y avoit plus de glaces dans les Ports, capables d'interrompre la navigation.

Les principaux Négocians & Marchands d'Exceſter doivent faire des repréſentations au Parlement pour révoquer les priviléges & permiſſions de vendre, accordés aux Colporteurs & petits Marchands de balle ambulans d'une ville à une autre, attendu que leur nombre conſidérablement augmenté depuis peu, fait un tort notoire à ceux tenant boutiques ou établis dans les villes. Quelques particuliers riches, ont entrepris d'établir à Exceſter une manufacture de porcelaine.

CHANGE DE LONDRES *du premier Janvier* 1765.

Amſterdam, 2 uſances ½	36	9
D°. à 2 uſances	36	8
D°. à vue	36	6
Roterdam, à 2 uſ.	36	9
Hambourg 2 uſances ½	35	1
Paris	30	½
D°. 2 uſances	30	¼
Bordeaux, 2 uſances	30	⅛ ¼ ¾
Cadix	38	à ⅞
Madrid	38	à
Bilbao	38	½
Livourne	48	¼
Gênes	47	
Veniſe	49	⅜
Liſbonne	5	5 ⅝ à ¾
Porto	5	5
Dublin	9	
Agio de la banque d'Holl.	3	½

DE MARSEILLE *le 29 Décembre* 1764.

Prix des marchandiſes qui ont varié.

Bourdes, 4 à 8 ℔ le *cent*; — riz de Piémont, 13 ℔; — ſucres aſſortis, 42 ℔ *le cent*; — galles noires de Smyrne, 170 écus de 3 ℔ 4 ß la *charge*, peſant 243 ℔ *poids de marc*.

Caffé de la Martinique, 12 à 13 ß 6 ₰ la ℔; — caffé du Cap, 10 à 12 ß 6 ₰; cochenille, 21 ℔ la ℔.

DU HAVRE *le 6 Janvier* 1765.

Il eſt entré dans ce Port le premier & le 5 de ce mois, le Senau Eſpagnol le *St. Joſeph*, venant de St. Ander, chargé de laine, & le Navire le *François Elizabeth*, Capitaine *Joelle fils*, venant de Marſeille, dont on n'a point encore le chargement.

Exportation pendant le mois de Décembre 1764.

☞ Pour AMSTERDAM, 193, 422 ℔ de ſucre; — 119, 443 ℔ de caffé.
☞ Pour HAMBOURG, 168, 608 ℔ de ſucre; — 23, 904 ℔ de caffé.
☞ Pour ROTERDAM, 264, 660 ℔ de ſucre; — 531 ℔ de caffé.
☞ Pour CHICHESTER, 697 ℔ d'indigo; total des exportations de ce mois, 626, 690 ℔ de ſucre; — 143, 878 ℔ de caffé; & 697 ℔ d'indigo.

Réſumé des exportations faites pendant l'année 1764.

☞ En JANVIER, 602, 905 ℔ de ſucre; 191, 049 ℔ de caffé; — 10, 669 ℔ d'indigo.
☞ En FÉVRIER, 403, 094 ℔ de ſucre; 46, 871 ℔ de caffé.
☞ En MARS, 696, 242 ℔ de ſucre; — 71, 505 ℔ de caffé; — 33, 066 ℔ d'indigo.
☞ En AVRIL, 811, 964 ℔ de ſucre; — 224, 717 ℔ de caffé; — 1, 459 ℔ de cacao.
☞ En MAI 225, 217 ℔ de ſucre; — 71, 882 ℔ de caffé; — 14, 424 ℔ d'indigo.
☞ En JUIN, 712, 026 ℔ de ſucre; — 634, 158 ℔ de caffé; — 4, 849 ℔ d'indigo.
☞ En JUILLET, 387, 992 ℔ de ſucre;

376, 376 ℔ de caffé; — 902 ℔ d'indigo.

☞ En Aoust, 1, 784, 143 ℔ de ſucre; 819, 476 ℔ de caffé; — 1, 847 ℔ d'indigo; — 141 ℔ de cacao.

☞ En Septembre, 788, 761 ℔ de ſucre; — 1, 352, 942 ℔ de caffé; — 8, 317 ℔ d'indigo; — 3, 054 ℔ de cacao.

☞ En Octobre, 1, 169, 989 ℔ de ſucre; — 337, 713 ℔ de caffé; — 70 ℔ de cacao.

☞ En Novembre, 659, 241 ℔ de ſucre; — 201, 010 ℔ de caffé; — 5, 670 ℔ d'indigo.

☞ En Décembre, 626, 690 ℔ de ſucre; — 143, 878 ℔ de caffé; — 697 ℔ d'indigo.

Le montant de ces exportations eſt de 8, 868, 264 ℔ de ſucre; — de 4, 471, 577 ℔ de caffé; — de 80, 441 ℔ d'indigo; — & de 4, 724 ℔ de cacao.

De Rouen, *le 5 Janvier* 1765.

Prix des marchandiſes qui ont varié.

Alun de Rome, 55 ℔ le *cent*; — céruſe, 31 ℔; — galles noires, 240 ℔; — gomme de Sénégal, 110 ℔.

Cochenille, 27 ℔ 10 ß la ℔; — ſucre en pain de 2 ℔, 22 ß; — en pain de 3 ℔, 21 ß; — en pain de 7 ℔, 20 ß.

Il eſt arrivé à ce Port le 4 Janvier, le Navire la *Ville de St. Peterſbourg*, Capitaine *Berneval*, venant de Bordeaux, chargé de 50 balles de laine; — de 243 balles de coton en laine; — de 4 barriques, 16 barrils & 2 caiſſons de prunes; — d'un barril de tartre; — de 35 paquets d'acier; de 12 demi-balles de liége; — de 23 barriques, 1 quart de cacao; — de 4 barrils de confitures; — de 34 futailles d'huile de térébentine; — de 37 pains de brai ſec; — de 15 pains de réſine; — d'un quart de caffé; de 3 caves de ſirop.

Le Navire commandé par le Capitaine *Pierre Gueroult*, venant de Liſbonne, chargé de 873 caiſſes de fruits; — de 82 buches de bois de roſe; — de 48 planches de bois jacaranda; — d'une caiſſe de rhubarde; — de 300 buches de bois de Palixandre; — & de 370 pagas de figues.

Le Navire commandé par le Capitaine *Dirck Wollkers*, venant d'Oſtende, chargé de 102 barrils de mine de plomb; — de 20 barriques, 5 tonneaux & 2 barrils d'alun.

Cours *des Aſſurances à Rouen le 5 Janvier* 1765.

De Rouen à Marſeille, 3 ½ p ⅌; — à Morlaix & à St. Malo, 1 ½ p ⅌; — à Nantes, à Bayonne, à Bordeaux & à la Rochelle, 2 p ⅌; — à Cadix 2 ½ p ⅌; — à Liſbonne, 2 ¼ p ⅌; — à Amſterdam & à Roterdam, 2 ¼ p ⅌; — à Hambourg & à Dantzic, 4 p ⅌; — à Peteſbourg & à Stockolm, 6 p ⅌; — à Cork & à Londres, 2 p ⅌; — à Dublin, 2 ½ p ⅌; à la pêche, 5 à 5 ½ pour cent.

Cours *des aſſurances à Cadix.*

De Cadix à la Vera Cruz, 4 p ⅌; — à Cartagene des Indes, 4 p ⅌; — à la Mer du Sud, 7 ½ & 8 p ⅌.

Cours *des aſſurances du Havre.*

Du Havre à St. Domingue, à la Martinique, à la Guadaloupe & aux Cayes St. Louis, 2 ¾ p ⅌; — à Alicante, 3 ½ p ⅌; à Cartagene & à Livourne, 4 p ⅌; — à Gênes, 4 ½ p ⅌; à Malaga 3 p ⅌; — à Cadix, 2 p ⅌.

De St. Valery *ſur Somme, le 4 Janvier* 1765.

On mande de S. Valery que les bons bleds s'y vendent depuis 11 ℔ juſqu'à 14 ℔ le *ſeptier*, peſant 240 à 245 ℔ *poids de marc*. Ce qui fait revenir le *caſſis* d'Alicante à 20 à 21 ℔.

On écrit auſſi de Caen que le 4 du préſent mois, le bled a été vendu depuis 17 juſqu'à 21 ℔ le ſac de 8 *boiſſeaux*; chaque boiſſeau peſant environ 40 ℔ *poids de marc*. Il en faut 9 pour faire un *caſſis* d'Alicante.

Prix *des grains à Beauvais pendant le mois de Décembre* 1764.

Prix de la Mine.	*Prix du ſp. meſure de Paris.*					
Froment,	2 ℔	16 ß	5 d.	14 ℔	2 ß	1 d.
Moiſon, (*a*)	2	7	2	11	15	10
Meteil, (*b*)	2	1	2	10	5	10
Petit bled	1	17	2	9	5	10
Seigle,	1	9	2	7	5	10
Orge,	1	12	5	6	9	8
Avoine,	1	16	7	12	3	11

(*a*) *Bled moiſon*, ⅔ *bled* ⅓ *ſeigle.*
(*b*) *Bled métoil*, ½ *bled* ½ *ſeigle.*

N. B. *La mine à bled de Beauvais contient* 32 *pintes de Paris, les* 5 *mines font le ſeptier de Paris; — la mine de ſeigle* idem; *la mine d'orge eſt de* 40 *pintes*, 4 *mines font le ſeptier à bled de Paris; — la mine d'avoine eſt de* 48 *pintes*, 20 *mines font* 3 *ſeptiers d'avoine de Paris.*

Linieres de Bulles.

Nous annonçames il y a un an dans la Gazette N°. 3, le projet de rétabliſſement d'une portion des linieres de bulles, Election de Clermont-en Beauvaiſis, Dioceſe de Beauvais. Le ſuccès avec lequel on a cultivé en 1764, 32 mines, fait qu'on propoſe une continuation de ſouſcription pour ces linieres; la récolte en a été ſi favorable, qu'on a tout lieu d'eſpérer que les avantages ſe multiplieront à proportion de la culture. Ces avantages ſont d'autant plus certains qu'il n'y a plus aucun riſque extraordinaire à courir, ni aucune inondation à craindre. On doit aux ſoins & au zele de M. l'Intendant de Soiſſons, des travaux ſuffiſans pour préſerver les linieres de la trop grande abondance des eaux.

Les conditions pour les ſouſcriptions ſont les mêmes qu'en 1764, le prix de chaque mine de liniere de 12 verges & demie, eſt de 24 ℔ en ſouſcrivant, ſauf la nourriture de la ſouſcription, qui peut aller à 24 autres ℔, & au plus à 48 ℔; on pourra ſouſcrire pour la récolte de 1765, juſqu'au premier Mars prochain, & pour celle de 1766, juſqu'au mois de Mars même année.

On obſervera qu'on gagne en ſouſcrivant avant le mois de Nov. ou Déc. de chaque année, parce qu'on prépare les terres en Automne & en Hiver; les labours ſurtout pour les défrichemens, ſont meilleurs, & la main d'œuvre moins couteuſe.

On continuera de s'adreſſer à M. Foy de Voisinlieu, Préſident en l'Election, rue St. Jean à Beauvais, ou à tel autre Membre ou Aſſocié du Bureau d'Agriculture de cette Ville qu'on jugera à propos.

Les perſonnes qni voudront s'inſtruire plus amplement des avantages de ces linieres, liront une petite brochure intitulée Recueil d'instructions et de recettes *à l'uſage des Habitans de la campagne, ſpécialement du Beauvaiſis*, année 1765, prix 6 ß. Il ſe vend à Paris chez Dessaint & Saillant, Libraires, rue de St. Jean de Beauvais. Chez Desjardins & Dessaint, Libraire, rue St. Jean près St. Etienne à Beauvais. A Amiens chez Godard, Imprimeur du Roi. A Senlis, chez Desrocques. A Compiegne, chez Bertrand.

On trouve chez les mêmes Libraires, le recueil d'inſtructions & de recettes pareillement à l'uſage des gens de la campagne, donné en 1764.

De Lagny *le* 5 *Janvier* 1765.

Prix des grains pendant le mois de Décembre 1764.

Le plus beau bled s'eſt vendu pendant ledit mois de Décembre ſur le pied de 13 ℔ les 200 ℔ *poids de marc*; — celui de ſeconde qualité 11 ℔ 10 ß & 12 ℔; l'avoine, 8 & 8 ℔ 10 ß les 6 minots, dont dix font le ſeptier de Paris. Il n'y a point de ſeigle ni d'orge.

De Quimper *le* 28 *Décembre* 1764.

Réponſe à la lettre de St. Cyr près Lyon, inſérée dans la Gazette de Commerce, N°. 101.

Monsieur,

Quelqu'infirme que vous ſoyez, il vous faut voyager avec moi pour ſavoir qui de nous montrera plus d'*humeur*. Car mes preuves ſeront d'une nature à vous obliger à me ſuivre, afin que vous puiſſiez me relever ſur le champ, s'il arrive que j'oſe encore en impoſer au public, comme vous m'en accuſez.

Vous avez, dites-vous, du plaiſir à faire rentrer en lui-même un eſprit *à ſyſtêmes nouveaux, un réformateur d'abus, un Auteur peu meſuré en ſes propos & peu charitable dans ſes ſentimens, enfin un Ecrivain forcené qui s'égare dans toutes ſes idées. Soit* ! mais quand parlez-vous ainſi ? Avant d'avoir donné aucune preuve de *mes prétendus égaremens*, & après avoir au contraire prévenu le lecteur contre vous par un paradoxe révoltant; car enfin dire que *là où on eſt libre, on ne peut être vexé*, c'eſt répéter le ſyſtême de tous les Marchands privilégiés. » On eſt libre, dit l'un » de ces Marchands, de ſe paſſer de mon

» eau-de-vie ou de mon tabac. Donc je » puis vendre ces marchandiſes tels prix » que je veux. » Mais cette prétendue liberté n'eſt qu'une chimere, puiſque j'ai un beſoin abſolu de ces marchandiſes, & que je ne puis les prendre que chez vous, à moins que je ne veuille auſſi frauder les droits de ceux qui ont le privilége excluſif de la vente de ces marchandiſes.

Les meſſageries, ſuivant vous, ne ſont établies que *pour mettre un frein à la cupidité des Voituriers particuliers à qui on a ſoin de repréſenter, quand ils veulent exiger un prix plus qu'ordinaire, celui auquel les méſſageries ſont fixées*; car de ces termes il réſulte que lorſque les Voituriers particuliers ſe mettent à la raiſon, vous vous ſervez d'eux pour avoir ce qui vous eſt néceſſaire. Et indigné de ce que j'ai *mis en avant des propoſitions dont je ne ſens pas la force*, vous m'invitez, Monſieur, à avouer *qu'il y a beaucoup de liberté dans mes propos, & peu de charité dans mes ſentimens. Je ne vous paſſe pas*, ajoutez-vous, *le terme de* vexation, *parce que là où on eſt libre, on ne peut être vexé.* Quoi ! obligé de faire un voyage, je ſuis réduit à l'alternative d'acheter, ſoit une monture, ſoit une voiture, ou d'en prendre à la meſſagerie à un prix exceſſif; (1) & vous dites que je ſuis libre? vous me blâmez en même-temps d'accuſer les Meſſagers *de vexation*, & vous dites quelques lignes après *que les Voituriers partituliers ſont des gens, avides infideles & inexacts.* Y a-t-il plus de modération dans ces termes que dans ceux dont je me ſuis ſervi? Ce qui ne mérite que le reproche d'*avidité*, *d'infidélité*, *d'inéxactitude* à l'égard d'un homme qu'on peut quitter pour en prendre un autre, peut ſans doute être appellé *vexation* à l'égard d'un Fermier qui abuſe de ſon privilége excluſif pour nous faire la loi. D'ailleurs, qu'on liſe tous les Jugemens qui ont été rendus contre ces Fermiers de meſſageries, qu'on liſe ſur-tout les Arrêts de réglemens qui ont été faits contr'eux, & l'on verra que mes réflexions à leur égard ne ſont pas auſſi mal fondées qu'on le ſuppoſe; en effet, Denifart & l'expérience nous apprennent que dans les cas *de choſes perdues*, ils veulent toujours en être quittes pour une modique ſomme de 150 ℔, ſous prétexte que leurs regiſtres ne ſont point chargés d'une déclaration détaillée des choſes perdues. L'expérience nous apprend encore qu'ils ne veulent jamais numérer les eſpèces, ſoit en recevant, ſoit en rendant les ſacs d'argent qu'on leur confie. C'eſt un fait qui eſt à la connoiſſance des Négocians, qui tous ſont choqués de ce refus & de l'équivoque qu'ils mettent ſur les regiſtres en ces termes, qu'il m'a dit être (2).

Quant aux prix qu'ils exigent pour le port de l'argent, je ne me ſuis trompé que d'un *numéro* ſur la note qu'on m'avoit envoyée à cet égard. Mais à ſuppoſer qu'ils ne priſſent que 10 ß par cent francs, c'eſt toujours un prix exceſſif relativement au poids de cette ſomme, qui n'eſt que d'une ℔ ou environ & qui eſt moins volumineux.

Or, le public ayant contribué aux grands chemins (dont le bon état actuel diminue conſidérablement les frais du Meſſager) n'eſt-il pas juſte que ce public ait auſſi une diminution ſur des droits qui n'ont été établis tels qu'ils ſont, qu'attendu ces mêmes frais? Voilà, Monſieur, une de mes propoſitions dont vous ſeul *n'avez pas ſenti la force.* Mais le public qui ſait bien quand on prend ſes intérêts avec raiſon, me rendra juſtice ſur les durs propos que vous tenez à un compatriote. C'eſt en vous regardant comme meſſager que vous pouvez paroître excuſable, puiſqu'autrement, vos apoſtrophes ſeroient autant de perſonalités offenſantes contre un homme que vous croyez connoître, & qui n'eſt rien moins qu'un *Auteur* ou un réformateur.

(1) *Un cheval de meſſagerie coute 3 ℔ par jour, & une chaiſe 15 ou 18 ℔ ſi elle eſt à quatre places, & cela pour faire 10 lieues par jour, & pour le retour comme pour l'aller. Le port des effets coute plus ou moins ſuivant la diſtance des lieux.*

(2) *Les meſſagers en agiſſent ainſi pour pouvoir argumenter, en cas d'événement, du titre* NAUTÆ CAUPONES, STABULARII, *ſuivant lequel ils ne ſont, diſent ils, tenus que ex* RECEPTO, *& de ce qui leur a été baillé par compte, mais ce qu'il y a de ſinguliers, c'eſt que jamais ils ne ſe chargent qu'en gros des effets qu'on apporte en leurs Bureaux.*

Quoiqu'il en ſoit, eſt il bien vrai que mes réflexions ſur les Meſſagers tendent à les *détruire ou à les forcer de ſe ruiner*? Non ſans doute. Au contraire, je voudrois en leur faveur, ôter à tout autre le louage des chevaux & le port des effets des voyageurs; car ayant établi pour principe qu'un privilégié doit vendre ou louer à moindre prix, que les autres, & n'ayant exigé autre choſe qu'une modération ſur le tarif des meſſageries, je ne crois pas m'être en cela *égaré ſi fort*, puiſqu'il eſt vrai que depuis la conſtruction des grands chemins, les chevaux portent ou tirent un plus grand poids, & que les voyageurs ſont plus nombreux. A ces deux circonſtances, j'en ajoute une troiſiéme, c'eſt l'augmentation du commerce dont les Meſſagers profitent journellement, ſans vouloir ſe prêter à le faciliter.

Quand j'ai dit qu'il falloit ôter à tous autres qu'aux Meſſagers le louage des chevaux, j'ai prévu qu'on pourroit m'objecter le ſort de cinq à 6 fainéans, qui dans les Villes ou Bourgs de paſſage arrachent leur vie par le ſecours de deux ou trois bidets; mais y a-t-il à balancer entre cinq ou ſix particuliers qui peuvent gagner leur vie à un métier plus utile pour eux & pour le public, & mille voyageurs, qui obligés de ſe rendre chez eux, ſont à la merci de ces Maquignons intraitables? Interrogez, Monſieur, cette portion précieuſe de la Nation, ces Militaires qui après avoir déſarmé, ſont forcés d'aller chez eux par terre: ils vous apprendront combien ils ont été vexés en route, & par les Loueurs de chevaux & par les Hôtes: ils vous diront qu'à l'égard de ceux-ci, ils n'ont trouvé d'autre moyen de les réduire qu'en allant tous chez le même, & qu'à l'égard des autres, ils n'ont pu ſe ſouſtraire à leur avidité, qu'en voyageant à pied, endoſſés de leurs ſacs.

La politique des Marins relativement aux Hôtes, appuye donc mon nouveau ſyſtême ſur les moyens de diminuer la dépenſe d'Auberge, car un fait connu de tout le monde doit empêcher de trouver impoſſible un réglement, qui a la vérité ne peut pas etre uniforme pour tous les lieux, mais qui peut devenir une eſpèce d'abonnement, ſuivant l'abondance des denrées dans chaque paſſage. En effet, tous les Hôtes actuels ne peuvent-ils pas être forcés de faire à cet égard des ſoumiſſions, tant pour le prix des repas, que pour le nombre de lits qu'ils auront à fournir? Or, ces ſoumiſſions ôteront la difficulté que préſente la variation du prix de certaines denrées, parce que les Souſcrivans ſauront compenſer les profits avec les pertes qu'ils pourront faire. Mais ſuppoſons qu'il y ait véritablement de grands obſtacles à l'exécution de cet abonnement, l'Etat ne doit-il pas faire quelque choſe en faveur de l'hoſpitalité? Nous admirons encore aujourd'hui la généroſité des anciens à l'égard des voyageurs, & nous autres, nous daignons à peine jetter un coup d'œil ſur ces malheureux qui ont échappé à un naufrage ou à la miſere d'une priſon.

La ſuite l'ordinaire prochain.

AVIS.

On offre pour une Province éloignée de Paris d'environ 40 lieues, une place dans un cabinet de commerce de marchandiſes au poids; s'il ſe trouve quelqu'un d'un âge convenable qui voulût ſe décider à y paſſer un nombre d'années, on donnera la penſion & 3 à 400 ℔ par an, ſuivant le mérite du ſujet, avec permiſſion de faire quelques articles pour ſon compte, pourvu qu'ils ne faſſent pas partie de ceux dont la geſtion lui ſera confiée, à moins que cela ne ſe trouvât de convenance réciproque. Si le ſujet eſt de Paris, ou s'il s'y trouve préſentement, il pourra s'adreſſer à MM. *Ragueneau de la Chenaye, freres*, Banquiers rue Mauconſeil, qui prendront & donneront de plus amples informations; ſi au contraire il ſe trouve de Province, il pourra s'adreſſer par lettre affranchie, au S^r. *Dufreſne*, Directeur de la Gazette de Commerce, qui donnera l'adreſſe du Négociant qui fait cette demande.

OBSERVATIONS.

1°. On demande un jeune homme qui ait au moins 25 à 26 ans, & qui puiſſe produire un certificat de vie & mœurs, de ſageſſe & de bonne conduite.

2°. On deſire qu'il ait un peu d'acquit & d'expérience dans la geſtion du commerce en général.

3°. Qu'il ſache par pratique l'arithmétique & les changes étrangers, & que ſon corps d'écriture ſoit bon.

FOURRAGES.

Le foin a été vendu à la barriere S. Michel, les 7, 8 & 9 Janvier, 35, 36 juſqu'à 38 ℔ le cent de bottes.

Le Lundi 7 Janvier, la paille a été vendue au Fauxbourg St. Martin, 13 & 14 ℔ le *cent*; — le foin, 29 ℔ le *cent*; le 8, la paille 14, 15 & 16 ℔, & le foin, 29 & 30 ℔ le *cent*; — le 9, la paille 13 & 14 ℔, & le foin, 23 & 25 ℔ le *cent*.

ETIAGE *de la Riviere de Seine.*

Le Lundi 7 Janvier 1765, la riviere étoit à 6 pieds 6 pouces; le 8, à 6 pieds 10 pouces; le 9, à 7 pieds 3 pouces, & le Jeudi 10, à 8 pieds deſſus des plus baſſes eaux.

VOLAILLE ET GIBIER.

Prix de la volaille à Paris, le Mercredi 9 Janvier 1765.

	℔	ß	₰
Le gros Chapon nouveau *la piéce*, . . .	3		
La Poularde nouvelle, . . .	2		
Le Chapon bas Norm. . . .	2		
La Poularde, ...	1	15	
Chapon & Poularde de Mezeré, ...	1	10	
Coq-Vierge, ...	3	10	
Poule de Caux, ...	2	10	
Le Poulet gras, *mort*, . .	1	10	
Le Poulet commun, . .			
Le Poulet gras comun, . .		18	
Le Poulet com. *en vie*, . .		12	
Le Caneton de Rouen, .	2	10	
Le Canard ſauvage, . . .	1	10	
Le Canard *de paillier*, . .	1	10	
Le gros Pigeon *gras*, . .			
Le Pigeon de Voliere, . .		17	
Le Faiſan, ...			
Le Levraut, ...	3		
Le Lapreau, ...	1	7	
Le Perdreau rouge, . . .	2		
Le Perdreau gris, . . .	1	5	
La Perdrix rouge, . . .	1		
La Perdrix griſe, . . .		17	
Le Chevreuil, ...	19		
La Becaſſe	1	15	
La Becaſſine, ...		15	
Le Rouge, ...	2		
Le Pluvier doré, ...	1	5	
Le Marcaſſin, ...	9		
Alouettes, la *douzaine*, . .	2	5	
Le Tier, ...		15	
La Cercelle, ...	1		
Le Dindon commun, . .	3	10	
Le Dindon gras, ...	3	10	
L'Oye, ...	2	5	
L'Agneau, ...	10		

PRIX DES GRAINS *vendus dans la Halle de Paris le Mercredi 9 Janvier* 1765.

	℔	ß		℔	ß	₰
Froment, *le ſeptier*, peſant 240 ℔ . . .	15		à	16	10	
pluſieurs ont vendu	13		à	14		
Méteil						
Seigle *le ſep.* 230 ℔	6	10	à	8		
Orge, *le ſep.* 190 .	7	15	à	9		
Avoine *le ſep.* 290	15		à	18	10	
Veſce *le ſep.* 300 .	9	10	à	11	10	
Millet *le ſep.* 280 .	18					
Navette *le ſep.* 280	26					
Chenevis *le ſep.* 165	13	10	à	14		
Lentilles . . .	16		à	34		
Haricots . . .	16	10	à	26		
Haricots ronds .	16	10				
Pois verds . . .	13		à	30		
Pois blancs . . .						
Pois gris . . .	10	10	à	11	10	
Féverolles . . .	12	10	à	14		
Feves de Marais .						
Feves Suiſſes . .	16		à	21		
Sarazin	8		à	9		
Senevé	24		à	45		
Genievre . . .	14					
Farine blutée, *le boiſſeau* . .	22 ß	6 ₰	à	28 ß		₰
Remoulage . .	26	9	à	30		

PRIX DES GRAINS *vendus en ſacs ſur le Port de la Greve, du 7 au 9 Janvier* 1765.

	℔	ß		℔	ß	₰
Froment, *le ſept.* pluſieurs ont vend.	14 ℔	15 ß	à	16 ℔		₰
Seigle.	8	10				
Orge.	7	10	à	8	10	
Veſce.	12					
Avoine *en ſacs*. .	16		à	17	10	
Avoine *en banne*.	15		à	16		
Farine blutée, le ſac peſant 325 ℔	22		à	31		

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

anvier 1765.	Du Lundi 7.	Mardi 8.	Mercredi 9.	Jeudi 10.
Actions des Indes.	an. 955 / 1re. a. 1190 / 2e. a.	1195	1195	1190
Emprunts de la Comp.			466	
Promesses de la Comp.	10	10	10	10
Actions des Fermes.	977 1/2	977 1/2	980	980
3e Loterie Royale.	790	790	790	
Lots de la 3e Loterie.		9e. t. 12.		
Duplicata de la 3e.	73		73	75
Amortiſſement.				12
2 5 p # du Dixiéme.	12	12		12
Annuités.	433	433	433	433
Coupons d'annuités.	87 1/2	87	87	87
Emprunt de 50 millions	12 1/2	13	12 1/2	13
Colonies, 1759.				
Récépiſſé des Monnoies				
Époques.	7e. 13. 10e. à 12e 17.	5e. 6e. 12. 7e. 12 1/2.		
Canada.	34		34	35
CONTRATS.				
Sur la Ville.				
A 4 p %.				
3 p % ſur les Cuirs.				
3 p % ſur les Poſtes.				
Bretagne.				
Languedoc.				
Bourgogne.				
Sur le Clergé.				
Tailles. Gliré de Paris.				
Tailles. de Province.				
Com. des Indes à 4 p %.				
CHANGES.				
Amſterdam.	56 3/8 à 1/2	56 3/8 à 1/2	56 3/8 à 1/2	56 3/8
Londres.	30 15/16	30 15/16	30 15/16	30 15/16
Hambourg.	177 3/4	177 3/4	177 3/4	177 3/4
Madrid.	15 5 6	15 5 6	15 5 6	15 5 6 à 6
Cadix.	15 4 6	15 4 6	15 4 6	15 5
Livourne.	94 3/4	94 3/4	94 3/4	94 3/4
Lyon, *Reis.*	1 p % perte	1 p % perte	1 p % perte	1 p %

AVIS.

Cette Gazette paroît deux fois par ſemaine, le Mardi & le Samedi : on y inſere gratis *tous les Avis relatifs au Commerce. L'abonnement eſt de 24 # par année qui ſe payent d'avance. Il faut s'adreſſer pour le tout au Sieur* DUFRESNE *Directeur général, au Bureau rue Montmartre. On prie d'affranchir le prix des abonnemens & des ports de lettres.*

Les perſonnes qui ne voudront point s'abonner, pourront les envoyer chercher au Bureau, à raiſon de 5 ſols la feuille, contenant huit pages.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1765.

GAZETTE *DU COMMERCE*, DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

ANNÉE 1765. Du Samedi 28 Décembre.

AGRICULTURE.

ÉTAT *du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Novembre dans les* GÉNÉRALITÉS *de*

AMIENS.		LIMOGES.		MOULINS.		PERPIGNAN.	
Lieux des Marchés.	Prix.	Lieux des Marchés.	Prix.	Lieux des Marchés.	Prix.	Lieux des Marchés.	Prix.
	l. ſ. d.		l. ſ. d.		l. ſ. d.		l. ſ. d.
Abbeville.	15 4 10	Angoulême.	25*15 3	Aubuſſon.	16 18	Foix.	23 16 11
Amiens.	17 12 6			Château-Chi.	16 16		
Boulogne.	18*13 4	Bourganeuf.		Decize.	14 8		
Calais.	18 4			Evaux.	16 4 9	Montlouis.	22* 8
Doulens.	14 11 1	Brive.	20 19	Gannat.	16		
Montdidier.	16 10			Gueret.	18*		
Peronne.	14* 6 11	Limoges.	20 5	Montluçon.	12 12	Pamiers.	23 16 2
St. Quentin.	14 19 9			Montmarault.	12*		
		Tulle.	18* 4	Moulins.	14 11 10		
				Nevers.	16 16	Perpignan	29* 3 1
				St. Pierre.	13 10		
				St. Pourçain.	15 12	Prades.	
Prix Communs.		Prix Communs.		Prix Communs.		Prix Communs.	
From. le ſep.	16 5 4	From. le ſep.	23 10	From. le ſep.	15 5 8	From. le ſep.	24 14 2
Pain la liv.	2 4	Pain la liv.	2 1	Pain la liv.	2	Pain la liv.	2 11
Foin le quint.	1 11 6	Foin le q.	1 3 7	Foin le q.	1 7 11	Foin le quint.	1 6 7
Paille le q.	1 2 1	Paille le q.	13 7	Paille le q.	11 4	Paille le q.	13 3

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

AVIS *aux Souſcripteurs de la Gazette.*

Notre empreſſement à chercher tout ce qui peut intéreſſer la curioſité de nos Abonnés ſur ce qui regarde toutes les branches du commerce, nous a fait faire de nouvelles recherches, & nous donnerons dans les Gazettes ſuivantes les différens prix des fer, des laines, des ſoies du lin, du chanvre & de la cire dans les diverſes Généralités.

DE HONFLEUR,

Sur la pêche de la morue.

On apprend par les Capitaines des Vaiſſeaux le S^t. *Pierre*, le *Hazard* & le *Succès*, arrivés vers la fin de Novembre dans le Port de cette Ville, avec un chargement de 30,000 morues vertes, que ce poiſſon ne s'eſt point trouvé en grande abondance cette année ſur le grand banc de Terre-Neuve, & qu'il devient rare de plus en plus depuis la derniere guerre. La perſonne qui nous a fait part de cette nouvelle, deſirerait que quelqu'un pût trouver la raiſon phyſique de cet événement, & que ſes découvertes fuſſent rendu publiques par la voie de notre Gazette.

En attendant les éclairciſſemens que nous inſérerons bien volontiers dans notre Ouvrage périodique, voici ce que nous penſons à ce ſujet : la médiocrité de la pêche que font les Français eſt moins occaſionnée par la diſette des morues que par le grand nombre de Vaiſſeaux Anglais employés à cette pêche. La poſſeſſion de l'Iſle de Terre-Neuve met les Anglais en état de prendre une quantité conſidérable d'un certain poiſſon qu'on trouve le long des côtes, & qui fait un excellent appât pour les morues. Attirées par cette amorce, elles ſe rendent en foule auprès des Vaiſſeaux Anglais qui reſtent aux environs des côtes, & elles abandonnent en grande partie le banc ſur lequel nos pêcheurs ne peuvent plus faire qu'une pêche très-modique. Telle eſt, ſans doute, la cauſe de la déſertion des morues. Terre-Neuve ne doit point être regardée comme le rendez-vous de ces poiſſons, ſi on peut employer ce terme, mais plutôt comme le lieu où ils ſe multiplient avec le plus d'abondance. Leurs œufs couvrent les côtes de l'Iſle & y éclоſent par la chaleur du ſoleil. A meſure qu'ils prennent croiſſance, ils s'avancent dans la mer, & gagnent les bancs où on va ordinairement les pêcher.

§. II.

DU PRIX DU PAIN.

Extrait d'une lettre de Caen du 5 Décembre 1765.

» L'uſage de nos Officiers de Police » eſt de taxer le pain à 1 ß pour autant » de livres que le ſac de bled s'eſt ven- » du à la halle, notre ſac eſt de 8 boiſ- » ſeaux, notre boiſſeau de 40 liv.

* On voit par cette lettre que le pain à Caen eſt un peu plus cher que ne l'indiquent les calculs cités dans notre Gazette du mardi 13 Décembre, N°. 54, quoiqu'il ſoit à meilleur marché qu'à Paris, relativement au prix du bled : il eſt à remarquer que le bois eſt auſſi cher à Caen qu'à Paris, & que la farine du Pays, eſt, ſelon l'obſervation inſérée dans la Gazette précédente, une de celles de France qui prend le moins d'eau, & par conſéquent ſur laquelle il y a le moins de profit dans la fabrication du pain.

Si on adoptait dans cette derniere Ville l'uſage obſervé par les Officiers de Caen de taxer la livre de pain à autant de deniers que le ſac de 320 ℔ a couté de livres. Voici quelle ſerait le tarif du prix du pain.

PRIX *du ſep. de Froment.*	PRIX *de la liv. de Pain.*
12 ℔	1 ß 4 ₰
13	1 5 1/3 2/5
14	1 6 2/5
15	1 8
16	1 9 1/2
17	1 10 2/3
18	2
19	2 1 1/3 2/5
20	2 2 2/5
21	2 4
22	2 5 1/3
23	2 6 2/3
24	2 8

On voit que ce tarif aurait un inconvénient, c'eſt que ſi le prix de 4 ₰ par liv. eſt ſuffiſant pour payer la façon du pain lorſque le ſeptier vaut 12 ℔, celui de 8 ₰ par liv. eſt trop fort pour payer cette même façon, lorſque le ſeptier vaut 24 ℔, temps où il importe de ſurcharger le moins poſſible le prix du pain par les frais de façon, puiſque c'eſt celui où il eſt déjà au plus haut prix où il puiſſe monter paſſagerement dans l'intérieur d'un Royaume qui a la liberté du commerce. Car ſi la dépenſe du Boulanger augmente de quelque choſe pour la nourriture de leur famille par le hauſſement du prix du bled, le bois qui fait la grande dépenſe de la boulangerie, ne change pas de prix pour cela; les frais de façon ne doublent donc pas avec le prix du bled, on ne ſaurait donc adopter l'uſage de la Police de Caen pour regle à Paris ni dans aucun autre endroit, & tout concourt à prouver la néceſſité de former un tarif nouveau d'après des expériences faites exprès.

On dit que la vigilante attention de la Police va s'occuper ſérieuſement de cet article important.

SUITE *des additions aux obſervations inſérées dans la feuille* N°. 41 *de la Gazette d'Agriculture du Samedi* 19 *Octobre* 1765, *ſur l'utilité des mûriers à baſſes tiges, avec les moyens de les faire réuſſir dans les terres maigres, arides* &c.

On trouvera peut-être cette plantation trop ſerrée de 6 en 6 pieds, mais on obſervera qu'il n'y en a que la 4^e. partie en hautes tiges, l'autre quart en baſſes tiges, eſpaliers ſur les mêmes lignes, & que l'autre moitié qui ſera en buiſſons ſeront tous à découvert entre deux autres lignes; on conçoit auſſi que quoique tout ce terrein ſoit entiérement effondré, remué & amélioré par les cendres de plantes brulées, par les influences de l'air, il ne deviendra pas aſſez productif pour craindre que ces arbres faſſent un aſſez grand progrès pour s'incommoder les uns & les autres de long-temps, dans un terrein qu'on ſuppoſe très-maigre & aride; quand même ils ſeraient à plus grande diſtance, la production n'en ſerait pas beaucoup plus prompte.

C'eſt au ſurplus au Cultivateur à proportionner la diſtance des arbres à la nature du ſol plus ou moins productive, en diſtinguant les terreins cultivés de ceux qui ne doivent pas l'être.

Dans celui dont il eſt queſtion, il entrera 1600 pieds d'arbres des 3 ſortes par arpent; 400 hautes tiges, 400 eſpaliers & 800 buiſſons; on peut entreprendre cette plantation par parties dans 2, 3 ou 4 années, l'entretien en ſera peut-être plus exact; on ne doit pas cueillir les feuilles des baſſes tiges dans un pareil terrein, avant la troiſiéme ou la quatriéme année de plantation, & les hautes tiges avant la 8^e. ou 10^e. année, à moins d'un progrès un peu ſenſible; quelque médiocre qu'il ſoit, il produira beaucoup plus de feuilles à âge égal, qu'un arpent ſitué dans le meilleur fond dans lequel on ne voudra pas en ſacrifier la culture, parce que dans ce cas la plantation doit s'y faire au moins à 4 toiſes de diſtance entre les arbres, au moyen de quoi il ne pourrait s'y planter que 100 pieds de hautes tiges ſans aucunes baſſes tiges.

On peut encore s'aſſurer que le ſuc des feuilles d'un terrein maigre, eſt moins aqueux, moins groſſier, que de celles que produira un fond excellent, l'autre ſera plus délié & produira une ſoie plus fine, légere & nerveuſe qui ſe vendra plus cher.

Il conviendra de clore de foſſés cette mûriere, pour préſerver les baſſes tiges des beſtiaux, & afin d'en tirer la plus grande quantité de feuilles poſſible; on eſt dans l'uſage de planter de la pourette de 2 à 3 ans ſur le talu du revers du foſſé, on la couvre de la terre qui en doit ſortir; cette haye ſervira de défenſe dans deux ou 3 ans, & produira un bourgeon encore plus précoſſe que celui des baſſes tiges; le bourgeon de celles-ci s'épanouira & produira des feuilles larges, pendant que le bourgeon de la haye ſe conſommera pour la naiſſance & le premier âge des vers; il entrera dans cette clôture environ 4800 pieds de pourette eſpacés de 2 en 2 pieds, ſeulement relativement au mauvais terrein.

On a cru pouvoir entrer dans un aſſez grand détail de cette plantation pour la rendre plus praticable, parce qu'elle eſt

d'autant plus utile qu'elle a réuſſi dans des terreins abandonnés qui n'étaient pas ſuſceptibles d'aucune autre production ; étant bien entendue & complette, elle ne reviendra que de 100 juſqu'à 120 ℔, ſelon la nature du ſol, non compris les foſſés.(a)

» Il ſe vend chez Monoyer, Imprimeur » au Mans, & ſe trouve à Paris chez la » veuve d'Houry, rue S^t. Severin, une » petite brochure plus inſtructive que les » autres qui ont paru juſqu'ici pour la » plantation du mûrier ; elle indique les » uſages & propriétés de ſon bois, les » cultures des autres productions qu'on » peut faire dans le ſol d'une mûriere, » avec le plan d'une mûriere.

Extrait des Papiers Anglais.

M. Holwell, ancien Préſident du Conſeil de Bengale, a fait imprimer une brochure qui a pour titre, *Mémoire pour ſervir à l'Hiſtoire de Bengale*, &c. Le volume que nous annonçons n'eſt que la premiere partie de l'ouvrage que l'Auteur ſe propoſe de rendre public. Il commence par un ſommaire de ce qui s'eſt paſſé dans le Bengale depuis le regne d'Auring-Zebe qui finit en 1707, juſqu'à la mort d'Aliverdi-Khan, arrivée en 1756. M. Holwell fait voir enſuite combien il ſerait avantageux à la Compagnie Anglaiſe des Indes de faire ceſſer les guerres qui déſolent cette contrée. L'Auteur * y a ajouté une deſcription géographique du Pays, dans laquelle il traite des différentes Villes de ce Royaume, de leurs revenus, de leur ſituation, & de leur diſtance de Calcuta.

* *Dès qu'on ſera parvenu à faire la paix* » *avec le Mogol, dit l'Auteur, les Provin-* » *ces de Bengale & de Bahac, pourront nous* » *rapporter près de 14 millions par an* ». *C'eſt une conſidération à laquelle la Compagnie devrait avoir égard. S'il n'y a rien d'exagéré dans cette aſſertion, en faut il davantage pour lui inſpirer des ſentimens plus pacifiques & la rendre plus avare du ſang qu'on prodigue depuis ſi long temps dans cette partie du monde.*

(a) *On ſuppoſe que les arbres ſe prendront dans les pepinieres royales, ou ils ſe donneront gratuitement.*

Comme cette ſeconde partie renferme des détails dont on n'a preſque point de connaiſſance, nous croyons faire plaiſir au public de lui en préſenter une courte analyſe.

Description *de la Province des Bramines du Raazpoot.*

» A l'Oueſt de Burdwan, en tirant » vers le Nord, on trouve des terres d'une » étendue de 16 jours de marche ; elles » appartiennent à la famille du Rajah » Gopaul Sing, Bramine de la Tribu de » Raazpoot, & produiſent un revenu an- » nuel de 30 à 40 lacks. * A la faveur de » ſa ſituation ; ce Rajah eſt de tous ceux » de l'Indoſtant le plus indépendant, car » il peut inonder tout ſon Pays, & par » ce moyen noyer les ennemis qui veu- » lent y entrer. On en a vu un exemple » au commencement du regne de Sujah- » Khan qui avait envoyé contre lui un » corps conſidérable de Cavalerie pour le » réduire ; le Rajah le laiſſa pénétrer aſſez » avant ſur ſes terres ; il lâcha enſuite » toutes les écluſes, & par ce moyen fit » entiérement périr l'armée ennemie. » Depuis cet événement, perſonne n'oſa » l'attaquer. Cependant ſi on ſe détermi- » nait à inveſtir ſes frontieres & à em- » pêcher la ſortie de toutes les marchan- » diſes de cette Province, (projet dont » l'exécution n'eſt pas bien difficile), on » parviendrait bientôt à lui faire la loi. » Dans l'état où ſont les choſes, on peut » aſſurer qu'il eſt comme indépendant du » Mogol & du Souba. Quelquefois il en- » voie un préſent conſidérable en forme » de tribut à l'Empereur, d'autres fois » il refuſe de lui donner aucune marque » de ſoumiſſion.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

* *Le lack vaut cent mille roupies.*

COMMERCE.

§. I.

De Bordeaux, *le* 13 *Déc.* 1765.

Arrivée de Navires.

IL eſt entré dans ce Port du 7 au 11 Décembre 15 Navires, dont 2, ſçavoir, le

Marquis de Perigor & le *Fort St. Pierre*, venant de la Martinique, chargé de 395 bariques, 20 tierçons, 3 quarts de ſucre terré & tête; — 5 futailles, 2 boucauts, 11 bariques, 36 tierçons, 22 quarts & 11 ſacs de café; — 19 futailles, 8 tierçons, 30 quarts 5 ſacs de cacao; — du bois de campêche, du coton, de l'huile de palma chriſti, des ſyrops, des liqueurs & des confitures; les 13 Navires venaient de Konigsberg, de Dantzick, de Gelukittadt, de Hambourg, d'Amſterdam, de Roterdam, de Corck, de Dublin, de Boulogne, du Havre & de Dieppe avec différentes eſpeces de marchandiſes.

DES SABLES-D'OLONNE, *le 16 Déc. 1765.*

NOUVELLES MARITIMES.

La nuit du 10 au 11 Décembre la Barque la *Françoiſe Marie*, de 45 tonneaux, de S^t. Malo, Capitaine *F. Garnier*, venant de Bayonne, chargée de merreins & allant à Bordeaux, a fait naufrage, & s'eſt totalement briſée à la côte devant cette Ville; l'équipage s'eſt heureuſement ſauvé.

Le 12, le Navire le *Pere de famille*, Capitaine *Brechard*, des ſables d'Olonne, eſt entré dans la rade avec 9 milliers de morue. Il était ſorti de ce Port le 18 Août, & il rapporte qu'il a eſſuyé ſur le Banc de Terre-Neuve un coup de vent du Nord Eſt très violent; de ſorte qu'il a beaucoup ſouffert à l'aterrage par le gros temps qu'il a fait ces jours derniers.

Les Navires le S^t. *Nicolas*, Capitaine *Broſſard*, le *Breton*, Capitaine *Lucet*, le *Marquis de la Galiſſonniere*, Capitaine *Rouſſeau*, tous trois des Sables d'Olonne, ſont entrés dans la rade de l'Aiguillon. Ils étaient tous ſortis de ce Port du 1^er au 18 Août pour Terre-Neuve, & ils y ont laiſſé pluſieurs autres Navires mais avec peu de morue.

DE St. MALO, *le 18 Décembre 1765.*

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port du 1^er. au 17 Décembre, les Navires le S^t. *Pierre*, la *Reine du Midi*, le *Conſtant* & la *Nereyde*, venant du banc de Terre-neuve & de S^t. Pierre de Miquelon avec des morues; le *Duc de Duras*, venant de Dunkerque; le S^t. *Michel*, le *Ceſar* & la *Comteſſe de Valentinois*, venant de la Rochelle; l'*Aimable Jeanneton & l'Eſcarboucle*, venant du Havre avec diverſes ſortes de marchandiſes.

DU HAVRE, *le 20 Décembre 1765.*

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port le 17 & le 18 de Décembre, les Navires la *Médée*, Capitaine *Goſſe*, & la *Bien Aimée*, Capitaine *le Sage*, allant, l'un à la côte de Guinée & l'autre au Cap chargés de diverſes ſortes de marchandiſes. Il eſt encore parti 2 autres Navires, ſçavoir, le *Symbole de la Paix*, Capitaine *Louis Becquet*, allant à Cadix, & le *Prince Charles*, Capitaine *Louis Michel*, allant à Bordeaux, chargés tous les deux de bled & de farine.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce même Port du 14 au 17 Décembre 7 Navires, ſçavoir, la *Paix*, venant de Stockholm, la *Dame Suzane*, venant de Wibourg, la *Bonne Eſpérance*, venant d'Alicante, le S^t. *Paul*, venant du Banc de Terre-Neuve, les *Deux freres*, & le *Jeune frere*, venant de Hambourg, & le *Triomphant* venant de Bordeaux, chargés de fer, de planches, de ſoude, de figues, de raiſins, d'amandes, de morues, de bray, de goudron, de laine, de chanvre, de vin, d'eau de-vie, de prunes & de farine.

DE ROUEN, *le 18 Déc. 1765.*

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans le Port de cette Ville du 16 Novembre au 8 Décembre 1765, 59 bâtimens dont 2 de Dantzick, 3 de Hambourg, 1 de Breme, 3 d'Amſterdam, 2 de Roterdam, 1 d'Oſtende, 3 de Dunkerque, 3 de Honfleur, 1 de Caen, 5 de Touques, 1 de Grandville, 3 de Fecamp, 4 de Tancarville, 3 de Dieppe, 14 du Havre, 1 de Cadix, 1 de Lisbonne, 2 de Bilbao, 1 de S^t. Ander, 1 de Bayonne, 1 de Bordeaux, 1 de la Rochelle, 1 de Morlaix, 1 de S^t. Malo.

SUITE *des manufactures du Département de Bayonne.*

ORTHEZ *Chef lieu de Fabrique.*

Anciennement les Habitans de cette Ville & des environs qui avaient quelques troupeaux, trouvaient beaucoup de difficulté à se défaire de leurs laines dont ils ne retiraient presque rien, & ils achetaient fort cher les étoffes dont ils s'habillaient. L'industrie si naturelle aux Béarnois, leur fit inventer une espece d'étoffe pour leur usage particulier; cette étoffe dont ils faisaient faire la chaine de fin lin, & la trame de laine du Pays, fut goutée & trouvée d'un bon usé; tel est l'origine des flanelles : deux Tisserans, l'un établi à Orthez & l'autre à Depart, commencerent il y a environ soixante ans à en fabriquer pour les vendre, depuis ce temps le nombre des Fabricans augmenta insensiblement, & les flanelles prirent faveur.

Ce ne fut que le 19 Janvier 1751, qu'on établit à Orthez un Bureau de fabrique dont dépendent les Fabricans de cette Ville & ceux des Paroisses de Depart, de S^re. Suzanne & autres lieux des environs. On y travaille des flanelles de 2 qualités.

Les larges ou de la premiere qualité ont trois quarts d'aune de large. La longueur des piéces est arbitraire. Elles sont composées en chaine de fil de lin fin & en trame des laines de la haute Navarre & de Danso.

Les étroites ont ¾ de large; la piece n'a point de longueur fixe. On y emploie pour la chaine du fil de lin ordinaire, & pour la trame des laines du Pays qu'on achete filées aux marchés de Navarrenx.

On en travaille peu de la premiere qualité, il s'en fait au plus trente pieces par an de 25 à 30 aunes de longueur, mais on en fait un grand nombre de la seconde qualité, ainsi que des coupons ou jupes de 2 aunes & demie à 3 aunes de long, qu'on vend aux marchés de la Ville & dans la Chalosse. Les pieces vont à Bayonne & s'emploient en grande partie pour l'Espagne.

Cette fabrique varie comme les autres; on travaille beaucoup plus lorsque les laines sont à bon marché, & que les récoltes sont abondantes.

Chaque piece de la premiere qualité se vend l'une dans l'autre 50 ℔, ainsi 25 produisent, ci . . . . . 1250 ℔

Les pieces de la seconde qualité de 40 à 42 aunes de long se vendent à 30 ℔ la piece, & les coupons à 50 ß piece.

Il y a un marché à Orthez tous les Mardis de chaque semaine; ces marchés sont les plus considérables du Bearn, soit en bétail, en grains, en fil de lin, en toiles, soit en mouchoirs & en linge à demi usé, que des Marchands d'Orthez portent à Bayonne, d'où il passe pour la plus grande partie en Espagne.

La suite à l'ordinaire prochain.

CHANGES.

De. 1765.	*Lundi* 23.	*Mar.* 24.	*Mer.* 25.
Amsterdam.	56. 56 ⅜.	56 ⅛ . . .	. . . .
Londres. .	31. 15. 16^e	31. 15. 16^e	. . . .
Hambourg.	176 . . .	176 . . .	. . . .
Madrid. .	15 4 6 .	15 4 6 .	FESTE.
Cadix. . .	15 3 6 .	15 3 6 .	. . . .
Livourne. .	96 . . .	96 . . .	. . . .
Lyon, St. .	au pair.	au pair	. . . .

§ II.

REMERCIEMENT *des Auteurs de la Gazette & du Journal d'Agriculture, à l'Auteur des affiches de Nantes.*

Nous avons toujours vu avec plaisir différents morceaux de notre Gazette tenir une place avantageuse dans plusieurs affiches de la Ville de Nantes; parce que c'est faire honneur en même-temps, & à ceux qui ont bien voulu nous fournir des morceaux pour notre Ouvrage périodique, & à nous d'avoir été choisis pour être les premiers à les annoncer; mais il faut l'avouer, l'adoption que l'Auteur de l'Affiche du 13 Décembre, N°. 50, a faite d'un de nos propres enfants, nous a donné une satisfaction bien douce. Comme nous n'avons pas l'avantage de connaître cet Auteur, & qu'il y a apparence qu'il voit nos Ouvrages, nous le prions de recevoir ici nos sinceres remerciemens de

l'honneur qu'il nous fait, & de l'exacte fidélité avec laquelle il rend nos réflexions ſur les inconvéniens des priviléges excluſifs (*).

FINANCES.

§. I.

LETTRE *d'un Marchand de Philadelphie à ſon Correſpondant à Londres, ſur l'état actuel des Colonies Anglaiſes* (a).

LA ſignification de l'acte du Parlement qui ſoumet les Colonies de l'Amérique au droit de papier marqué, & la publication de cette loi cauſe ici beaucoup de rumeurs, dont vous avez déjà entendu parler. Nous n'avons jamais refuſé de ſupporter une portion de la charge commune. Dès qu'il s'agit de la défenſe du Pays, on a vu comment les Colonies ſe ſont comportées dans les occaſions où leur zele pouvait être mis à l'épreuve; ce qu'elles ont déjà fait, elles ſont prêtes à le faire encore dans de pareilles circonſtances. Mais, qu'on entreprenne de leur ôter le privilege de ſe gouverner par leurs propres loix, privilege ineſtimable, & dont jouiſſent inconteſtablement tous les ſujets de la Grande Bretagne; qu'on veuille en même-temps les aſſervir à des Tribunaux arbitraires & deſpotiques, c'eſt une prétention qui eſt auſſi étrange qu'il ſera difficile de la faire réuſſir.

Nous objecter que les Colonies ſont virtuellement repréſentées au Parlement, c'eſt plutôt vouloir inſulter notre raiſon, que chercher à nous convaincre. Nous alléguer que les tenanciers ſans titre (*Copy Holders*) & pluſieurs grandes Villes commerçantes en Angleterre, reconnaiſſent les loix du Parlement quoiqu'ils n'y envoient pas de députés, & conclure de-là que les Colonies ont tort de s'y refuſer; c'eſt encore une objection auſſi faible que la premiere, & dont on ne peut tirer aucune conſéquence. Il y a long temps qu'on ſe plaint dans la Grande Bretagne de l'inégalité de la répartition du droit de députer au Parlement. Or, ſi cette inégalité eſt regardée comme une léſion, on ne doit donc pas l'apporter en preuve contre notre liberté. Nous ne ſommes ni des tenanciers ſans titre, ni des tenanciers de la Couronne, mais nous ſommes tenanciers avec titre (*Free-Holders*). Cependant on nous conteſte le privilege de voter pour l'élection de ceux qui prétendent au pouvoir de faire des loix pour nous.

Mais quand nous pourrions nous plier à la privation de ce droit, les différentes loix particulieres que l'on nous donne journellement ne nous rappelleraient-elles pas ſans ceſſe que nous formons un corps ſéparé des Habitans de la Gd^e. Bretagne.

Une infinité de réglemens intérieurs, gêne le libre cours de notre commerce de Province à Province. Des loix dictées par l'intérêt perſonnel & la tyrannie, tiennent nos manufactures dans la plus ſervile contrainte, & tandis que nous gémiſſons ſous le poids d'une dette que nous n'avons contractée que pour coopérer à l'agrandiſſement de l'Empire Britanique, on nous ſurcharge d'un nouvel impôt dont la levée ſera exigée par des moyens qui anéantiſſent la liberté Anglaiſe.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

ARREST DU CONSEIL D'ETAT DU ROI,

Concernant les Rembourſemens à faire en 1766.

Du 17 Décembre 1765.

Extrait des Regiſtres du Conſeil d'Etat.

LE Roi s'étant fait rendre compte, en ſon Conſeil, des ſommes actuellement exiſtantes, & de celles qui doivent être verſées pour l'année prochaine dans la caiſſe d'amortiſſement établie par ſon Edit du mois de Décembre 1764. Oui le rapport du ſieur Del'Averdy, Conſeiller ordinaire

(*) *Journal du Commerce & d'Agriculture, Novembre, page* 189.

(a) *Nous donnerons après ce morceau la réponſe d'un Anglais aux plaintes des Colonies. L'Auteur prétend que les mécontentemens des Colons ne ſont pas fondés & que la Métropole a raiſon d'agir envers eux comme elle fait.*

& au Conſeil royal, Contrôleur général des finances; LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, a fixé à la ſomme de vingt-trois millions de livres, les fonds qui ſeront employés au premier des Rembourſemens à faire par le Tréſorier de ladite caiſſe d'amortiſſement, en exécution dudit Edit du mois de Décembre 1764, & des Lettres patentes en forme de Déclaration du 19 Nov. dernier. Veut S. M. que de ladite ſomme de vingt-trois millions, il en ſoit appliqué deux millions vingt mille livres aux Effets de la premiere des trois claſſes énoncées dans leſdites Lettres patentes; un million ſix cent ſoixante mille livres aux effets de la ſeconde claſſe; & 19 millions trois cent huit mille l. à ceux de la troiſiéme claſſe. FAIT au Conſeil d'Etat du Roi, Sa Majeſté y étant, tenu à Fontainebleau le 17 Décembre 1765, *Signé* PHELYPEAUX.

§. II.

Soixantiéme Loterie de la Ville tirée le 24 Décembre 1765.

NUMÉROS.	LOTS.
47359. . . .	. . . 50000 ℔.
43963. . . .	. . . 20000.
50795. . . .	. . . 10000.
59232. . . .	. . . 10000.

GÉNÉRALITÉ DE CAEN.

Charges à vendre.

L'Office de Receveur des Conſignations au Bailliage de Domphront, vacant par la mort de Gabriel Loiſeaux, 21 Juin 1763, art. 6.

L'Office de Préſident en l'Election de Coutances, vacant par la mort de Paul Bernard Brohon, 21 Avril 1761, art. 17.

L'Office d'Aſſeſſeur au Bailliage de Vire, vacant par la mort de Niel, 26 Février 1760, art. 6.

GÉNÉRALITÉ DE SOISSONS.

L'Office de Notaire royal en la Paroiſſe de Luy, Bailliage de Soiſſons, vacant par la mort de Guillaume, taxée, 400 ℔.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement de Janv.
Le Bas de Courmont.	18e.	Toutes let.	2
De la Garde.	29e.	Toutes let.	2
Drouet.	35e.	P. perp.	2
Ste. Marie.	43e.	Toutes let.	2
De Ste. Luce.	47e.	P.	2
De Lange.	48e.	Toutes let.	2
Radix de Chevillon.	53e.	P.	4

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1765.	*Lundi 23.*	*Mardi 24.*	*Mercredi 25.*
Ac. des Indes. .	1350	1355 . . .	. . . . .
Emp. de la Com.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p $\frac{0}{0}$. .	. . . . .	15	. . . . .
Prom. à 4 p $\frac{0}{0}$. .	37	. . . . .	. . . . .
Ac. des Fermes.	992 $\frac{1}{2}$ 90 . .	997 $\frac{1}{2}$ 90 . .	. . . . .
L. de la 3e. L.	17	16 $\frac{1}{2}$ . . .	. . . . .
	23	. . . . .	. . . . .
	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Amortiſſement.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
2 ſ. p. l. du Dix.	. . . . .	10	. . . . .
Annuités. . .	422	423	FESTE.
Coup. d'an. .	83. 83 $\frac{1}{2}$ . .	84	. . . . .
Emp. de 50 mil.	14 $\frac{1}{2}$ 15 4m. .	14 $\frac{1}{2}$	. . . . .
Col. 1759. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Canada. . .	33	32 $\frac{1}{2}$ 35. 10m .	. . . . .
Epoques. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Réc. Nouette. .	23	23 $\frac{1}{2}$	. . . . .
CONTRATS.			
3 p $\frac{0}{0}$ ſur les Cui.	49	. . . . .	. . . . .
Bretagne. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
T. & G. de Paris	. . . . .	. . . . .	. . . . .
de Prov.	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1765.

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont St. Michel, 1765.